

**Le lundi 30 janvier 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.**

<p>Nombre de conseillers en exercice : <b>11</b></p> <p>Présents : 8</p> <p>Votants : 8</p>
---

***Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Sylvain KERMARREC, Fabienne MORVAN et Robert ROUSSEAU, excusés***

***Secrétaire de séance : Delphine GUIDAL***

### **0.01. 23 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION**

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

### **1.01.23 CONVENTION SDEF POUR RÉNOVATION D'UN LAMPADAIRE**

Mr le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention concernant la rénovation du point lumineux n° 20 au Hameau de Ti Bras :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi	
Rénovation point lumineux	1 000,00 €	1 200,00 €	50% HT dans la limite de 800€ HT/point lum. et 100%HT au-delà du plafond (1 point lumineux)	400,00 €	<b>600,00 €</b>	0,00 €	131
<b>TOTAL</b>	1 000,00 €	1 200,00 €		400,00 €	<b>600,00 €</b>	0,00 €	

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE cette proposition et AUTORISE le maire à signer la convention financière du SDEF.**

### **2.01.23 SCHEMA DIRECTEUR IRVE**

IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques.

Le SDEF travaille actuellement à la définition d'un nouveau programme de déploiement de bornes ouvertes au public. Une phase de concertation a été engagée avec les territoires afin de recenser les besoins à l'horizon 2025 et 2030.

**Dans ce cadre, le Conseil retient Le Bourg comme lieu éventuel d'installation d'une borne.**

### **3.01.23 TRAVAUX 2023**

Mr le Maire propose à l'assemblée de prioriser les travaux de rénovation du bâtiment de Ti Bras et de remettre à plus tard la rénovation de l'ancienne mairie. Pour cela il est nécessaire de définir le devenir du bâtiment. À cet effet, la Commission de travaux se réunira sur site le samedi 25 février à 10h30. D'autre part, les associations utilisant les locaux seront consultées.

Afin d'utiliser la salle de l'ancienne mairie avant de plus gros travaux, le chauffage de la salle de l'ancienne mairie est à revoir. Le Conseil décide de retenir le devis de SMO pour la fourniture et pose de deux radiateurs, pour un montant HT de 1 906 €.

#### **Accord à l'unanimité du conseil municipal**

La porte de garage de l'ancienne mairie est également a changé, le Conseil décide de retenir la proposition de Fabien TOURNELLE pour un montant HT de 1 401 €.

#### **Accord à l'unanimité du conseil municipal**

D'autre part, plusieurs infiltrations d'eau sur toitures ont été constatées, des devis vont être demandés auprès de couvreurs

### **4.01.23 AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX**

Suite au conseil municipal du 19 septembre 2022, il avait été décidé de valider la fourniture et pose d'un « nid d'oiseau » dans le jardin de la mairie et de 2 frontons Foot Hand Basket au terrain des fêtes. Dans ce cadre le Conseil retient le devis de PAUL TP d'un montant HT de 7 327,25 € pour les travaux de terrassement

Dans un premier temps, il est proposé de commander le « nid d'oiseau » qui sera installé dans le jardin de la mairie.

#### **Accord du Conseil à la majorité des membres présents.**

Dans le cadre du Pacte Finistère 2030 du Conseil départemental une subvention devrait être accordée pour ce projet.

### **5.01.23 ACHAT DE MOBILIER**

Le Foyer Rural sollicite le Conseil pour l'achat d'une armoire de rangement. Une nouvelle armoire est également nécessaire dans le bureau du maire.

**Le Conseil, à l'unanimité, retient la proposition de la Sté PAILLARD d'un montant de 694 € HT pour l'acquisition de 2 armoires.**

### **6.01.23 AVENANT N°2 À LA CONVENTION AVEC LEO LAGRANGE OUEST**

Le maire demande l'autorisation au conseil de signer l'avenant à la convention de partenariat entre la commune de Tréouergat, la commune de Milizac-Guipronvel et Léo Lagrange Ouest dans le cadre de la concession de service public pour la gestion de la maison de l'enfance de Milizac Guipronvel.

L'avenant a pour objet l'animation à la vie sociale (atelier EVS) de la commune de Tréouergat dans le cadre des activités de la Maison de l'Enfance située sur la commune de Milizac, soit 20h d'animations annuelles équivalent à 5 ateliers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

La participation financière attendue pour l'année 2023 s'élève à 1 598,19 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE cette proposition et AUTORISE le maire à signer l'avenant à la convention. Néanmoins, il sera demandé à l'association Léo Lagrange Ouest une communication plus ciblée sur les familles de Tréouergat.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Journée broyage de végétaux** : la municipalité propose une journée de broyage de végétaux au service de la population, elle se tiendra le samedi 18 mars au bas du bourg. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire en mairie.
- **Plantations d'arbres** : une première plantation aura lieu dès février aux abords de la rivière. D'autres plantations sont envisagées fin de l'année.
- **Visite des aînés dans les EHPAD** : la commission des affaires sociales prévoit des visites des aînés de la commune résidant dans les EHPAD, fin février début mars.

<b>Reun TRÉGUER</b>	<b>André KERMARREC</b>	<b>Myriam GUÉNEUGUÈS</b>	<b>Mikaël LE MÈNE</b>
<b>Sylvain KERMARREC</b>	<b>Delphine GUIDAL</b>	<b>BELLEGUIC Yohan</b>	<b>Jean-Michel L'HOSTIS</b>
<b>Robert ROUSSEAU</b>	<b>Fabienne MORVAN</b>	<b>Isabelle LAMOUR</b>	



